


GUIDE COUPON SPORT 2014 - 2015

Ce guide a pour vocation de guider les dirigeants associatifs sportifs dans la mise en œuvre du dispositif Coupon sport pour l'année 2014-2015. Ce guide se veut simple pour ne pas complexifier les tâches administratives réalisées par les bénévoles des clubs.

Etape n°1 : l'affiliation à l'A.N.C.V. (Agence Nationale des chèques vacances)

1. Si vous avez déjà participé au dispositif Coupons Sport, cette démarche a déjà effectuée. Vous devez dès lors disposer de vos bordereaux A.N.C.V.
2. Si vous n'avez jamais participé au dispositif Coupon Sport, il faut que vous remplissiez directement en ligne un dossier de conventionnement en vous connectant sur <http://www.ancv.com>, Rubrique « Professionnel du tourisme et du sport », espace « Vos demandes de conventionnement en ligne » ou <https://cvt-pro.ancv.com/>

Ou contactez le centre de relations clients au :  **N°Indigo 0 825 844 344**
0,15 € TTC / MN

L'ANCV vous adressera alors une confirmation d'affiliation coupon sport comprenant :

- le double de la convention avec votre affiliation coupon sport,
 - des bordereaux de remise pour la présentation des coupons sport au remboursement.
- Ces bordereaux seront à joindre pour votre remboursement.**

Pour toute information complémentaire sur le coupon sport : www.ancv.com

Etape n°2 : Information à donner aux parents

Seuls les enfants nés entre le né(e)s entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2004 peuvent bénéficier d'une réduction au titre du dispositif Coupon Sport.

Demandez aux parents de se munir pour leur inscription au club :

- d'une copie de l'attestation de rentrée scolaire (téléchargeable sur <http://www.caf.fr>)
- d'une pièce d'identité ou livret de famille afin de ne pas faire d'erreur sur l'orthographe du nom, prénom et date de naissance

Il est important de rappeler aux parents que chaque enfant ne peut percevoir qu'une seule fois l'aide au titre des coupons sports. En cas d'arrêt de l'activité pour une autre ou de double activité, il ne sera pris en compte qu'une seule inscription.

Etape n°3 : Inscription des enfants dans le dispositif

1. Se munir du « bordereau coupons-sport 2014-2015 »
2. Remplir les informations de l'association ou de la section sportive (nom, fédération d'affiliation...)
3. Remplir pour chaque enfant les colonnes concernées (Nom, prénom, date de naissance, sexe...)
4. Garder la copie de l'allocation de rentrée scolaire fournie par les parents.

Etape n°4 : Réduction pour les familles

2 modalités peuvent être opérées par l'association à son choix :

1. Le coût de l'adhésion + licence est payé intégralement et les familles seront remboursées selon le barème ci-joint à la suite du contrôle par le CDOS et du remboursement par l'A.N.C.V. de votre association.
2. Le coût de l'adhésion + licence est payé par la famille en déduisant la réduction « coupons-sport », l'association se faisant rembourser à posteriori.

Coût de l'adhésion + licence

Réduction opérée par les « coupons-sport »

⇒ de 45 à 90 €

20 €

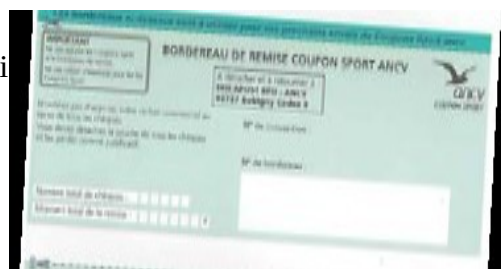
⇒ à partir de 91 €

40 €

Etape n°5 : Remboursement de l'association

Réunir :

1. le ou les « bordereau(x) coupons-sport 2014-2015 » que vous avez rempli
2. Les copies d'allocation de rentrée scolaire
3. Un bordereau de remise COUPON SPORT A.N.C.V. qui permettra votre remboursement.



Envoyer l'ensemble à :

**Opération coupons sport - CDOS d'Ille-et-Vilaine
Maison départementale
des Sports
13b, avenue de Cucillé
35 065 Rennes Cedex**